



Futur parking
des Esplageolles

pect de la deuxième heure gratuite à Martini : « Aujourd'hui, à 2 heures 01 de stationnement, on en paie trois. Ce n'est pas normal. Ce dispositif, par ailleurs réalisé à titre expérimental, doit devenir pérenne dans le contrat », insiste Philippe Mignoni, adjoint chargé de l'économie et des services publics.

Autre point d'achoppement, les dates de livraison de chantiers : le retard du parking Martini, qui aurait dû être achevé en février dernier avant le début des travaux aux Esplageolles, a causé un préjudice aux automobilistes comme aux commerçants de la Ville.

Enfin, le non-respect du nombre de places, passées de 450 à 415 à Martini et de 450 à 420 aux Esplageolles doit également permettre à la Ville de négocier un abonnement professionnel cinq jours sur sept et l'instauration d'une carte scolaire à l'attention des parents d'élèves. Ceci dit, et pour toutes les raisons évoquées précédemment, le délégataire demeure un partenaire incontournable : « Soyons honnêtes : la Ville n'aurait jamais eu les moyens de rénover Martini, de construire le parking aérien des Esplageolles, et de creuser le futur parking souterrain des chantiers, tempère Claude Astore. Il s'agit simplement de rectifier le tir d'une négociation très mal menée et d'obtenir des conditions de stationnement dignes pour notre collectivité et ses habitants ». ●

G.A.

gwendal.audran@la-seyne.com

« **A** la livraison du parking des Esplageolles en juillet 2010, il ne nous sera légalement plus possible de maintenir la gratuité du parking de l'IPFM. Alors autant en profiter... ». Ce constat de Claude Astore, adjoint délégué à l'urbanisme, en rappelle un autre. La délégation de service public pour le stationnement, contractée sous l'ancienne mandature, engage la Ville pour plus de 30 ans auprès de la société Q-Park : « Depuis le 1^{er} septembre 2007, nous sommes liés par deux contrats interdépendants. Le premier concerne la mise en stationnement payant de la voirie par horodateur. Le second la réhabilitation de Martini et la construction des Esplageolles », résume Fabienne Nicoletti, responsable du service des marchés. Dénoncer ces contrats aurait un coût. Celui

d'indemniser le délégataire à hauteur des frais qu'il a engagés. Mais aussi des recettes qu'il escompte : « On évalue à 6 millions d'euros cette option. Soit près de 20 points d'impôts supplémentaires. La Ville n'en a pas les moyens ! », s'exclame Claude Astore.

De ce fait, la Ville a décidé que ces 32 années de « vie commune » ne se feraient pas à n'importe quel prix : « Nous allons renégocier tout ce qui peut l'être. Et demander aux Seynoises et Seynois de nous soutenir dans nos revendications face au délégataire », martèle-t-il. Pour cela, ces derniers sont invités à émettre leurs doléances et leurs propositions au sein des conseils de quartier (VOIR PAGE 24) et pourront compter sur la Ville pour défendre leurs intérêts. Une série de revendications ont d'ores et déjà été adressées à Q-Park : d'abord le res-